

L'ENQUÊTE EN BREF

Objectifs, définition et profil des répondants/ éléments de contexte et caractéristiques

Objectifs

Au printemps 2006, la Fédération des cégeps a transmis un questionnaire, validé par le Conseil de la science et de la technologie, dans tous les collèges. Un groupe de discussion a été animé avec différents représentants des cégeps et des entrevues ont été menées en vue d'atteindre les objectifs suivants :

- documenter des innovations ayant été mises en œuvre entre 2002 et 2005 dans les principaux secteurs d'activité des collèges;
- mieux comprendre leur démarche d'innovation;
- connaître les conditions qui ont été nécessaires à la mise en place des innovations et les facteurs favorables et défavorables à l'innovation;
- mieux situer le rôle des collègues comme acteurs de l'innovation au Québec.

**En clair, répondre aux questions :
« Que se fait-il en matière d'innovation dans les collèges? Pourquoi, comment et à quelles conditions? »**

Définition

Les caractéristiques de l'innovation décrites par le Conseil de la science et de la technologie (CST), ainsi que les types d'innovation définis par l'OCDE et le Groupe de travail sur l'innovation sociale, ont constitué la base d'interprétation des données recueillies. Selon le CST, l'innovation :

- constitue un changement qui répond à un besoin d'amélioration;
- repose sur un niveau élevé de connaissance et un dépassement constant des acteurs;
- suppose que des acteurs soient engagés dans une démarche de résolution de problèmes;
- a pour résultat un produit ou un service, une politique ou un programme novateur distribué ou diffusé à l'intérieur ou à l'extérieur de son milieu.

L'enquête porte sur 3 types d'innovation

- **Innovation sociale** : toute nouvelle approche, pratique, intervention ou nouveau produit mis au point pour améliorer une situation ou résoudre un problème social, ayant trouvé preneur dans les organisations.
- **Innovation organisationnelle** : induit des changements dans le fonctionnement d'une organisation.
- **Innovation technologique** : mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé nouveau ou amélioré.

L'INNOVATION
DANS
LES CÉGEPS
DU POINT DE VUE
DES ACTEURS

■ Profil des répondants

- 34 collèges sur les 48 établissements du réseau collégial public ont répondu à l'enquête, ce qui représente un taux de réponse de 70 %.
- 259 innovations ont été répertoriées.
- En moyenne, chaque collège a fait connaître 8 innovations.
- Toutes les régions sont représentées dans l'enquête et la répartition géographique des collèges répondants correspond à celle des cégeps sur le territoire québécois, à l'exception des cégeps des régions de Montréal et de l'Outaouais—Nord-du-Québec, qui constituent une proportion de l'échantillon moindre que celle qu'ils représentent au sein du réseau collégial public, et de ceux de la Montérégie qui occupent une plus forte proportion de l'échantillon.
- L'échantillon de répondants reflète les différentes caractéristiques du réseau collégial public quant à la taille, la langue, le budget et la situation géographique des établissements. Les données rendent donc compte de la réalité du réseau collégial dans sa diversité.

■ Éléments de contexte

- L'innovation documentée dans les collèges est avant tout proactive et résulte de nouvelles occasions favorables dans près de la moitié des cas.
- Le tiers des innovations répondent à une diversification des besoins de la population étudiante.

- La démarche novatrice résulte non pas d'un seul élément prépondérant, mais de la conjonction de plusieurs éléments qui, ensemble, configurent le contexte propice à l'innovation. Plusieurs sont déterminés par l'interaction du collège avec son environnement immédiat (nouvelles occasions favorables, diversification des clientèles et de leurs besoins, concurrence avec d'autres établissements) ou, au contraire, global (variation du nombre d'étudiants, nouvelles orientations gouvernementales).

■ Quelques caractéristiques de l'innovation au cégep

- On remarque que certaines caractéristiques des collèges faisant partie des facteurs qui déterminent l'innovation, notamment la taille, le budget et la situation géographique, peuvent avoir une incidence sur l'innovation. Ces caractéristiques ne peuvent cependant expliquer à elles seules l'innovation dans les établissements.
- Le caractère novateur est intimement lié à la réalité de chaque établissement. Ainsi, la mise en place de nouvelles pratiques peut représenter une innovation pour un collège, sans en être une à l'échelle du réseau collégial dans son ensemble. Le fonctionnement en réseau des cégeps permet par ailleurs l'implantation dans tous les établissements d'une innovation ayant été développée dans un ou plusieurs collèges.
- C'est la nature et l'ampleur du changement introduit dans l'organisation qui permettent de distinguer le changement de l'innovation.